

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE HAMBYE ANNEE 2024 / 1

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux sont invités à se rassembler à la Mairie, salle de conseil municipal, le **jeudi 11 janvier 2024** à 20h00.

Hambye, le 4 janvier 2024.
Le suppléant au Maire,



Victorien PIGNET.

Affichage du compte-rendu le 17 janvier 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le **onze janvier à 20h00**, les membres du conseil municipal de la Commune de HAMBYE, dûment convoqués par Monsieur le suppléant au Maire, se sont réunis à la Mairie, salle de conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Victorien PIGNET, suppléant au Maire, pour une session ordinaire.

Etaient présents : **MMES et MM. Victorien PIGNET. Jacky BRIONNE. Chantal GUILLOTTE. Pascal HUREL. Nathalie JOUANNY. Nadine LADROUE-DENIS. Claudine LECERF. Géraldine LEPETIT. Lydie VERON.**

Absent : Vincent LENGRONNE.

Monsieur Victorien PIGNET indique que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Madame Géraldine LEPETIT, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 7 décembre 2023 est approuvé et le registre est signé en fin de séance.

OBJET : DEPOSE DE LA LIGNE ELECTRIQUE INUTILE ROUTE DES BUIS.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré :

- Confirment la demande de dépose d'une ligne basse tension au lieu-dit des Buis,
- Attestent avoir connaissance que toute demande ultérieure de raccordement à cet endroit, ne pourra se prévaloir de l'existence de cette ligne et sera traitée comme un raccordement nouveau avec participation de la commune.

DEL24011115 – PREFECTURE DE LA MANCHE. Reçu le 17 janvier 2024.

OBJET : PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE.

Cette prime exceptionnelle et forfaitaire a été attribuée automatiquement à la fonction publique d'état et hospitalière. Pour la fonction publique territoriale elle est soumise à délibération de l'organe délibérant après avis du Comité Social Territorial.

Elle représente un coût de 4 714,05€ brut pour la commune pour 10 agents dont 2 partis.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder cette prime avec le montant maximum à tous les agents de la commune.

OBJET : DEVENIR DU LOGEMENT 6 RUE DES ECOLES.

Madame Georgette HUREL, qui en était locataire, est décédée. Son compagnon quittera le logement courant du mois de janvier 2024. Ce logement pourrait être mis à la disposition d'un éventuel médecin qui arriverait sur la commune à la place ou en complément du logement du buhot. Il sera laissé vide jusqu'au 30 juin 2024. Le sujet sera de nouveau abordé lors du conseil municipal du mois de juillet 2024.

OBJET : MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DE LA CHAPELLE.

Jusqu'à maintenant il n'y avait ni convention, ni contrat, ni règlement pour la mise à disposition de la Chapelle.

Pour formaliser ces mises à disposition gratuite de la Chapelle pour des expositions principalement, il est proposé un règlement intérieur et un contrat signé des deux parties.

OBJET : MISE A DISPOSITION DE LA CHAPELLE ETE 2024.

Micheline QUESNEL DESHAYE demande la Chapelle pour exposer des aquarelles du 13 au 21 juillet 2024, avec une soirée vernissage. Demande acceptée.

QUESTIONS DIVERSES.

- Poteau incendie :
Un mail de la SAUR indique qu'une bouche à incendie route de la Riverie est hors service. Le SDIS souhaiterait que la commune fasse changer cette bouche à incendie. Le devis s'élève à 3 387,77€ TTC. Des contacts vont être pris auprès de la SAUR et du SDIS pour savoir s'il est impératif de la changer.
- Elections municipales :
Elles auront lieu les dimanche 4 et 11 février 2024 de 8 heures à 18 heures. Le bureau électoral unique sera dans la salle du conseil de la Mairie.
- 80 ans du débarquement :
Faut-il faire une commande de drapeaux spécifiques à cette occasion. Ils pourraient éventuellement servir à deux manifestations, le 6 juin et la fête du village.

INFORMATIONS GENERALES.

- Monaco : il est proposé aux communes membres de l'Association des Sites historiques de Monaco de pavoiser un bâtiment ou un lieu le 19 novembre jour de la Fête du Prince. Une commande de drapeau pourrait être groupée avec ceux pour l'anniversaire du débarquement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Victorien PIGNET		Nathalie JOUANNY	
Jacky BRIONNE		Nadine LADROUE-DENIS	
Claudine LECERF		Vincent LENGRONNE	
Chantal GUILLOTTE		Géraldine LEPETIT	
Pascal HUREL		Lydie VERON	